

Annexe 1

Notre intervention lors du CTM du 21 mars 2016

Nous avons fait par messagerie, un petit audit concernant l'évolution des rémunérations des Agents Non Titulaires.

Il en ressort que

La plupart des Agents Non Titulaires ne savent pas s'il doivent faire une demande de revalorisation écrite.

Nombre de supérieurs hiérarchique directs répondent même que c'est inutile car automatique, que leur dossier est dans « le train » de revalorisations.

Pour ceux qui ont fait une demande écrite, trois ans après leur dernière augmentation, pas de réponse écrite de l'administration, attente dans l'inconnu pendant parfois jusqu'à deux ans.

On a le sentiment que l'administration joue la montre pour gagner des mois de rétroactivité.

Cette situation intolérable qui concerne tous les ANT, sur emplois pérennes, est particulièrement prégnante pour les informaticiens de la SDIT et plus particulièrement encore pour ceux des services délocalisés sur les plateformes, les DIT.

A l'heure où l'on « réduit la voile » sur la prestation, (ce qui soit dit en passant constitue du travail caché (travail en régie), on se saurait donc s'en plaindre) ; ce n'est certainement pas le moment de démotiver les troupes, sauf à considérer que ce pan entier de la gestion informatique risque d'échapper à court terme au Ministère de la Justice et qu'il est donc inutile de faire un effort de ce côté (encore serait-il plus honnête de nous le dire dans ce cas), ce au risque de laisser sombrer ces services, avec les conséquences en terme de support aux utilisateurs.

Pour La CGT



Yves DUBRUL.